

## PROGRAMME DE VEILLE 2026 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

### ALERTE N° 27 CONCERNANT SPIE SA

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié la version 2026 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## SPIE SA

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 30 AVRIL 2026**

### RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 19 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

#### Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,7% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2026 : I-C-1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple: augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- **RESOLUTION 24 : Attribution d'actions gratuites**

## **Analyse**

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 0,5% du capital.

La résolution qui offre la possibilité d'attributions d'actions gratuites sans conditions de performance n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2026 : II-C 4-2**

*Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans, de préférence 5 ans).*

*Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.*

*Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.*



## **GOVERNANCE**

### **1. Composition du conseil d'administration de SPIE SA**

Le conseil d'administration de SPIE SA comportera, à l'issue de l'assemblée générale 87,5% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Patrick Jeantet	Président	Libre d'intérêts	100%	M	66	FR	5	2029	0	1		P	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Markus Holzke	Directeur général	Non libre d'intérêts	Nouveau	M	52	DE	Nouveau	2030	1	0			
	Michael Kessler	Représentan t des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	61	DE	6	2028	0	1			
	Jérôme Nier	Représentan t des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	53	FR	5	2026	0	1		M	M
	Gabrielle van Klaveren-Hessel	Représentan t des salariés actionnaires	Non libre d'intérêts	90,9%	F	64	NL	10	2027	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Bertrand Finet		Libre d'intérêts	100%	M	60	FR	9	2030	0	1	M	M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Christopher Delbruck		Libre d'intérêts	100%	M	59	DE	4	2030	0	1	M		
	Sandrine Térán		Libre d'intérêts	100%	F	58	FR	5	2029	0	2	P		
	Mariel Von Schumann		Libre d'intérêts	83,3%	F	54	DE	1	2029	0	2		M	M
	Carole Le Gall		Libre d'intérêts	100%	F	55	FR	1	2029	0	2	M		

## 2. Spécificités

- Les statuts de la société SPIE SA comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Comité d'audit et comité des nominations-rémunérations intégrant un représentant des salariés actionnaires.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

